

Fonds de dotation

# Tiboulen,

Anciennement Mimosaceae



17 Boulevard Champfleury – 84000 AVIGNON

Régi par la loi n° 2008-776 du 4 août 200817

Publié auprès du Journal officiel le 29 avril 2017 sous le n° 1755/2017

Enregistré auprès du SIREN sous le n° 834 316 259



2ème exercice comptable :

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

# Comptes Sociaux au 31/12/2018

## Annexe



Le présent annexe fait partie intégrante des comptes annuels du premier exercice comptable du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, au même titre que le bilan, d'un total de 120027 euros, et le compte de résultat faisant ressortir une perte de 261 euros.

Le fonds de dotation a arrêté ses comptes en respectant le règlement 2009-01 du 3 décembre 2009 et le règlement 99-01 du CRC.

Le Compte d'Emploi des Ressources est établi conformément aux dispositions du règlement N° 2008-12 du 07 mai 2008 afférant à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations, fondations et fonds de dotation, modifiant le règlement N° 99-01 du Comité de la Réglementation comptable.

La définition des missions sociales, outre la conformité aux statuts, relève du Conseil d'Administration. Il en est de même de la définition des grands principes de répartition des charges et des options quant à la répartition des charges de missions sociales et des frais de fonctionnement entre ceux financés par la générosité du public et ceux financés par les autres produits.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes.

### CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable.

### FAITS MARQUANTS

Il s'agit du 2<sup>ème</sup> exercice du fonds de dotation créé par publication auprès du Journal Officiel du 29 avril 2017

### DOTATION INITIALE

Le fonds de dotation comprend une dotation initiale à caractère consommable de 15000 euros constituée par un apport en numéraires.

Pour traduire le caractère consommable de la dotation, il convient de comptabiliser un produit représentatif de la dotation reprise pour être consommée sur l'exercice en contrepartie du compte « Autres fonds propres - Dotation consommable inscrite au compte de résultat ».

#### SUBVENTIONS VERSÉES

Le fonds de dotation a versé des subventions à hauteur de 6629 euros à des revues, périodiques et/ou autres associations d'édition et/ou de production.

# Comptes Sociaux au 31/12/2018

## Rapport d'activité



Vu l'article 140 VII de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie imposant annuellement à chaque fonds de dotation d'adresser à la préfecture auprès de laquelle il est déclaré, « un rapport d'activité auquel sont joints le rapport du commissaire aux comptes et les comptes annuels » ;

Vu l'article 8 du décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation précisant le contenu du rapport d'activité, ses modalités de transmission à l'autorité administrative et les sanctions applicables.

Il est établi un rapport d'activité proposé par le Président.

### **1. Préambule**

Le fonds de dotation TIBOULEN, anciennement MIMOSACEAE a pour objet est de faciliter le financement des auteurs-réalisateurs et de leurs créations originales sur la région Provence, Alpes, Côte d'Azur en vue de faciliter la transmission de la culture scientifique au plus grand nombre.

Il a été déclaré auprès de la Sous-Préfecture d'APT (84), le 18 avril 2017, puis publié, le 29 avril 2017, sous le n° 1755/2017 auprès du Journal Officiel de la République Française.

Il est régi par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 et ses décrets d'application.

### **2. Fonctionnement**

- Un Conseil d'administration s'est réuni le 1<sup>er</sup> janvier 2019 à Marseille (13).  
L'ordre du jour concernait l'adoption du rapport d'activité, des comptes sociaux clôturés le 31/12/2018, l'affectation du résultat et la modification des membres du Conseil d'administration.  
Deux membres du bureau étaient présents.

### **3. Rapport du fonds avec les tiers**

#### 3.1 Les actions de communication menées par le fonds

Le fonds de dotation n'a pas organisé d'actions de communication publique jusqu'à présent.

#### 3.2 Liste des partenaires du fonds

Le fonds de dotation a pris attache avec des centres de recherche, des établissements publics et privés d'enseignement supérieur, mais aucun partenariat n'a été formellement signé.

#### 3.3 Les actions de prospection de donateurs menées par le fonds

Le fonds de dotation n'a pas prospecté de donateurs jusqu'à présent.

### **4. Liste des actions d'intérêt général financées par le fonds**

Le fonds de dotation a procédé à quelques financements d'actions d'intérêt général jusqu'à présent.

**5. Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du fonds de dotation**

Des subventions à hauteur de 6629 euros ont été versées à des maisons d'édition dans le courant de cet exercice social aux fins d'assurer leur viabilité économique.

**6. Compte d'emploi des ressources**

Aucun compte d'emploi des ressources n'a été dressé.

**7. Liste des libéralités reçus**

Aucune libéralité n'a été acceptée dans le courant de cet exercice social.

Les éventuels revenus de la donation sont affectés au besoin en fonds de roulement du fonds de dotation.

Fait à MARSEILLE, le 1<sup>er</sup> janvier 2019

Le Président

## BILAN SYNTHETIQUE

MIMOSACEAE

Edition du : 01/01/2018 au 31/12/2018

Avec brouillard

Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital	171 857	52 300
- Fonds commercial					Ecart de réévaluation		
- Autres					Réserves :		
Immobilisations corporelles	120 000		120 000		- Réserve légale		
Immobilisations financières					- Réserves réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>120 000</b>		<b>120 000</b>		- Autres		
Actif circulant :					Report à nouveau		
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(51 830)	(51 569)
Marchandises					Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes					<b>TOTAL I</b>	<b>120 027</b>	<b>731</b>
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés					Dettes		
Autres					Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	27		27	731	Fournisseurs et comptes rattachés		
Caisse					Autres		
<b>TOTAL II</b>	<b>27</b>		<b>27</b>	<b>731</b>	<b>TOTAL III</b>		
Charges constatées d'avance (III)					Produits constatés d'avance (IV)		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>120 027</b>		<b>120 027</b>	<b>731</b>	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>	<b>120 027</b>	<b>731</b>

## COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

MIMOSACEAE

Edition du : 01/01/2018 au 31/12/2018

Avec brouillard

Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)		
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	1 972	8 888	Subventions d'exploitation		
Impôts, taxes et versements assimilés		517	Autres produits	8 340	9 502
Rémunération du personnel			Produits financiers		
Charges sociales					
Dotations aux amortissements					
Dotations aux provisions					
Autres charges	6 629	51 666			
Charges financières					
<b>TOTAL (I)</b>	<b>8 601</b>	<b>61 071</b>	<b>TOTAL (I)</b>	<b>8 340</b>	<b>9 502</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)			PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)		
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
<b>TOTAL DES CHARGES (I+II+III)</b>	<b>8 601</b>	<b>61 071</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (I+II)</b>	<b>8 340</b>	<b>9 502</b>
BENEFICE OU PERTE	(261)	(51 569)			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 340</b>	<b>9 502</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 340</b>	<b>9 502</b>